

APPEL D'OFFRES POUR 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE – ENJEUX ET DÉFIS

9 mai 2014

Me Danielle Drolet

Me Marie-Pier Gosselin

Présentation

- Groupe de pratique en énergie de McCarthy Tétrault
 - ✓ Acquisition
 - ✓ Financement
 - ✓ Environnement
 - ✓ Fiscalité
 - ✓ Immobilier
- Notre expérience au cours des 10 dernières années : principalement le développement et financement de projets de parcs éoliens au Québec
- Conseillers juridiques des promoteurs et parfois des prêteurs



© cartier énergie éolienne

Introduction

Sommaire de la présentation

- Un peu d'histoire sur la filière éolienne au Québec
- Les appels d'offres au Québec
- Pourquoi un nouvel appel d'offres?
- Les grandes lignes et particularités de l'A/O 2013-01
- Un exemple de réaction du milieu local : consortium de partenaires locaux du Bas-Saint-Laurent

Introduction

Un peu d'histoire

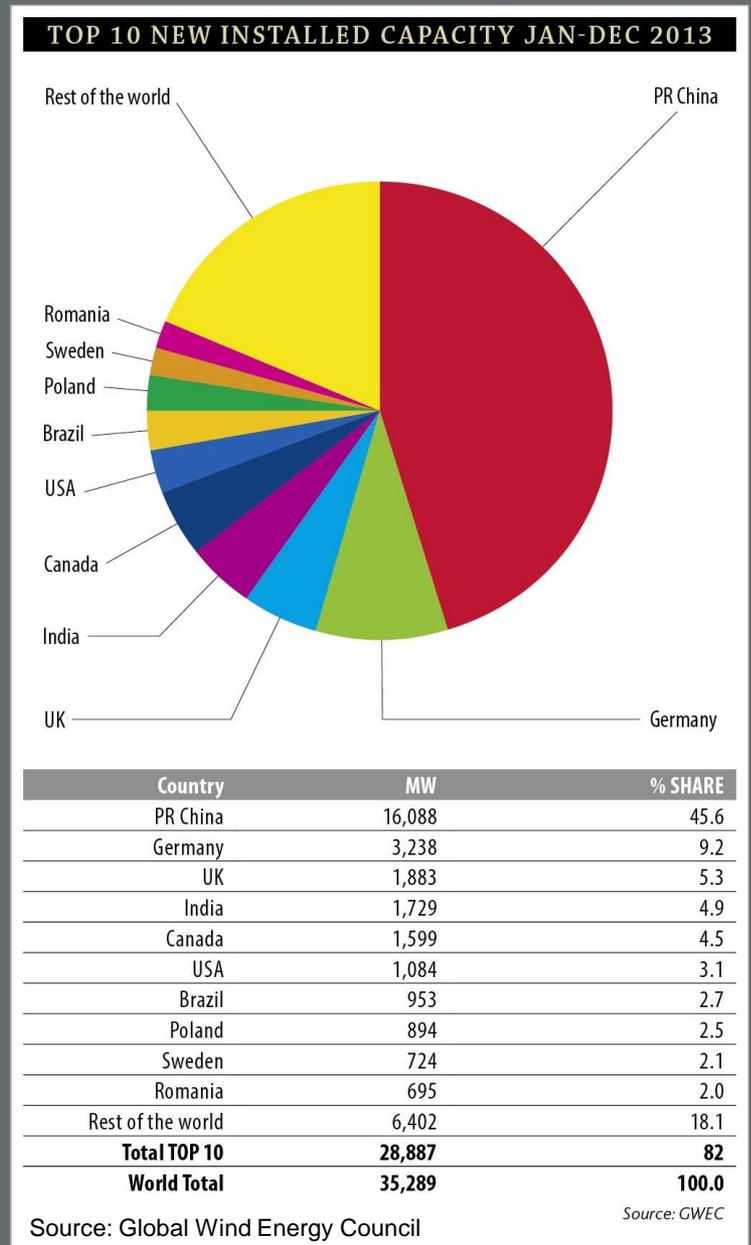
- 1970 - L'exploration de la filière éolienne au Québec
- 1995 – Élaboration d'une première carte des vents pour déterminer le potentiel éolien du Québec
- 1998 - La responsabilité du programme de développement éolien est transférée au Ministère des Ressources naturelles
- 1998 -1999 - Premières constructions en éolien au Québec : projets Le Nordais, Cap Chat et Matane
- 2003 et 2005 - 2 premiers appels d'offres par Hydro-Québec
- 2006-2015 - Stratégie énergétique du Québec : vise un potentiel d'énergie éolienne de **4 000 MW, en 2015**



Introduction

L'éolien canadien dans le monde

- Répartition de la puissance éolienne nouvellement installée répartie entre les 10 plus grands joueurs mondiaux
- Le Canada se partage une bonne part de la tarte avec 4.5%



Introduction

Appels d'offres éoliens au Québec



© Hydro-Québec Distribution

Contrats de gré
à gré

2003
Appel d'offres
1 000 MW

2005
Appel d'offres
2 000 MW

2009
Appel d'offres
500 MW

2013
Appel d'offres
450 MW

Introduction

Les parcs éoliens en fonction au Québec

TYPE DE CONTRAT	PARCS	
Gré-à-gré	Rivière-au-Renard Mont Miller Mont Copper	Matane Cap-Chat
1 ^{er} Appel d'offres 1000 MW	Gros-Morne Montagne Sèche Monts Louis St-Ulric/St-Léandre	Carleton Anse-à-Valleau Baie-des-Sables
2 ^e Appel d'offres 2000 MW	Seigneurie de Beaupré 2 et 3 Des Moulins De l'Érable Lac Alfred New-Richmond	Massif du sud Montréal Saint-Robert- Bellarmine Le Plateau
3 ^e Appel d'offres – Communautaire 500 MW	Viger-Denonville	

Introduction

Les parcs éoliens projetés au Québec

TYPE DE CONTRAT	PARCS	
2 ^e Appel d'offres 2000 MW	Témiscouata II Des Moulins 2 Seigneurie de Beaupré 4	Vents du Kempt Rivière du Moulin Mont Rothery
3 ^e Appel d'offres – Communautaire 500 MW	Témiscouata I Plateau 2 Saint-Damase La Mitis Saint-Philémon	Le Granit Côte-de-Beaupré Frampton Pierre de Saurel Saint-Cyprien Val-Éo
Gré-à-gré	Mesgi'g Ugju's'n	

Introduction

Portrait de l'éolien québécois aujourd'hui

Puissance actuelle et anticipée – Parcs éoliens québécois (MW)

Parcs en service	Parcs projetés	Nouveaux MW	Total
2 398,3 MW	1081,5 MW	450 MW – A/O 2013 200 MW – HQD	4 129,8 MW

Pourquoi un nouvel appel d'offres?

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

- mai 2013 : confirmation qu'un nouvel appel d'offres sera lancé
- 28 août 2013 : publication à la Gazette officielle du Québec : **Projet de règlement sur un bloc de 450 mégawatts d'énergie éolienne**
- 13 novembre 2013 : publication à la Gazette officielle du Québec : **Règlement sur un bloc de 450 mégawatts d'énergie éolienne**
- 18 décembre 2013 : **Hydro-Québec lance son appel d'offres**

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Échéancier

- Dépôt des soumissions : 3 septembre 2014
- Date prévue à titre indicatif des soumissionnaires retenus : 18 décembre 2014
- Raccordement au réseau principal d'Hydro-Québec :
 - 100 MW au plus tard le 1^{er} décembre 2016
 - 350 MW au plus tard le 1^{er} décembre 2017



Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Les grandes lignes

- Quantité d'énergie recherchée
 - 450 MW :
 - Bloc 300 MW :
 - Bas Saint-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Bloc 150 MW :
 - Ensemble du Québec
- Durée des contrats d'achat d'électricité
 - 20 ou 25 ans à partir du début des livraisons
- Prix d'achat de l'électricité
 - Prix plafond : **9 ¢ / KWh** (dollars 2014) excluant le coût du transport et des services d'équilibrage et de puissance complémentaire
- Contenu régional (35%) et québécois (60%) garanti



Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Les particularités – Admissibilité

- Admissibilité des projets :
 - le milieu local détient une participation représentant **50 % ou plus du contrôle de son projet**; et
 - le projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet, par toute MRC et par toute municipalité locale où se situe le projet.

- **Concept de « milieu local »**
 - Le « **milieu local** » se définit comme étant composé d'un ou plusieurs des constituants suivants :
 - une MRC
 - une municipalité locale
 - une communauté autochtone
 - une régie intermunicipale
 - une coopérative dont la majorité des membres a son domicile dans la région administrative où se situe le projet

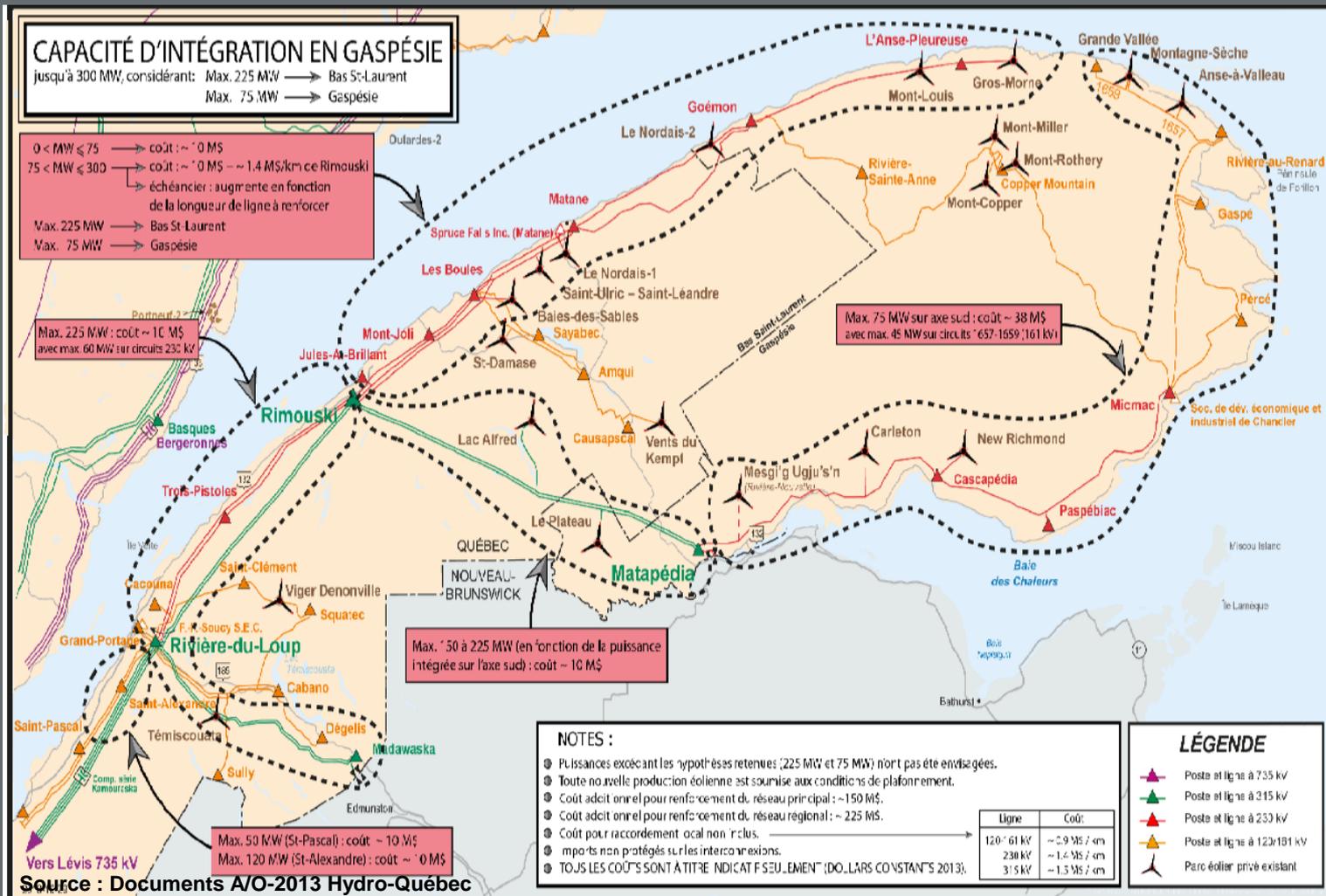
Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Les particularités – Milieu Local et Contrôle

- ↳ Absence d'exigence de capitalisation
- ↳ Le milieu local se voit attribuer un contrôle réel
- ↳ Plusieurs milieux locaux peuvent se regrouper si la participation de 50% est conservée
- ↳ Paiement annuel ferme de 5 000\$/MW installé sur le territoire de la municipalité, de la MRC et/ou de la communauté autochtone

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Les particularités – Zones d'intégration



Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Critères d'évaluation – Grille de pondération

CRITÈRES	POINTS
Coût de l'électricité	40
Contenu régional additionnel au minimum exigé	15
Contenu québécois additionnel au minimum de 60% exigé	5
Fabrication de composants stratégiques au Québec	20
Capacité financière	7
Faisabilité du projet	9
Expérience pertinente	4
TOTAL:	100

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent

Les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger ont convenu de s'associer afin d'investir ensemble dans le développement éolien de la région du Bas-Saint-Laurent et ont formé le consortium de partenaires locaux du Bas-Saint-Laurent à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution A/O 2013-01

Les objectifs de ce regroupement sont principalement :

- Avoir la capacité financière d'investir dans des parcs éoliens plus grands et plus compétitifs
- Que l'ensemble du Bas-Saint-Laurent profite des retombées du développement éolien sans égard à la localisation des parcs éoliens

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Consortium de partenaires locaux du Bas-Saint-Laurent à l' A/O 2013-01

- Le Consortium a mis en place des conditions de participation à l' A/O 2013-01 lesquelles doivent être rencontrées par les promoteurs afin de s'associer au consortium dont notamment :
 - Expérience significative du promoteur;
 - Capitalisation, profits et contrôle à 50%;
 - Coûts de développement avant l'A/O assumés à 100% par le promoteur et pourront être inclus dans les coûts du projet s'il est retenu (maximum 500 000\$ ou 0,4% des coûts du projet);
 - Restrictions quant au financement;
 - Distribution annuelle moyenne équivalente à 2,5% du coût total du projet prioritaire au regroupement;
 - Clause de préférence d'achat en faveur du Consortium;
 - Engagement du promoteur privé à conserver sa participation pour 10 ans minimum

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Consortium de partenaires locaux du Bas-Saint-Laurent à l' A/O 2013-01

(suite)

- Pénalités en cas de retard pour un projet livrable en 2016 assumées exclusivement par le promoteur privé;
- Appel d'offres obligatoire avant d'octroyer un contrat relié à la construction du projet au promoteur privé ou à une personne qui lui est liée;
- Processus de consultation publique obligatoire avant le 6 juin 2014;
- Le français sera la langue de travail (conventions et communications);
- Siège social dans le Bas-Saint-Laurent;
- Dossier complet doit être déposé auprès du Consortium avant le 20 août 2014;
- Le Consortium confirmera les projets retenus le 29 août 2014;

Appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne

Loi sur les contrats des organismes publics

- ↪ L'A/O 2013 prévoit spécifiquement l'application de cette loi précisant que le contrat d'approvisionnement en électricité est un contrat public au sens de cette loi et indiquant qu'un soumissionnaire inadmissible ou faisant l'objet d'une interdiction à conclure un contrat public au sens des lois précitées, ne peut présenter une soumission ou conclure un contrat aux termes de cet appel d'offres
- ↪ Cependant les contrats d'approvisionnement ne sont pas encore visés par la loi en raison de son application progressive
- ↪ Les soumissionnaires ne doivent pas être inscrits au Registre des Entreprises Non-Admissibles
- ↪ Cette règle s'applique également aux sous-contractants

Conclusion



Questions ?



©Invenergy

VANCOUVER

Suite 1300, 777 Dunsmuir Street
P.O. Box 10424, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K2
Tél. : 604-643-7100
Télé. : 604-643-7900
Sans frais : 1-877-244-7711

CALGARY

Suite 3300, 421 7th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 4K9
Tél. : 403-260-3500
Télé. : 403-260-3501
Sans frais : 1-877-244-7711

TORONTO

Box 48, Suite 5300
Toronto Dominion Bank Tower
Toronto (Ontario) M5K 1E6
Tél. : 416-362-1812
Télé. : 416-868-0673
Sans frais : 1-877-244-7711

MONTRÉAL

Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 514-397-4100
Télé. : 514-875-6246
Sans frais : 1-877-244-7711

QUÉBEC

Le Complexe St-Amable
1150, rue de Claire-Fontaine, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5G4
Tél. : 418-521-3000
Télé. : 418-521-3099
Sans frais : 1-877-244-7711

ROYAUME-UNI & EUROPE

125 Old Broad Street, 26th Floor
London EC2N 1AR
ROYAUME-UNI
Tél. : +44 (0)20 7786 5700
Télé. : +44 (0)20 7786 5702

